



Etablissement du previsionnel

Par **tonydemtl**, le **19/02/2009** à **15:23**

bonjour, je suis en train d'élaborer mon previsionnel en vue de ma demande de prêt bancaire, je me pose 2 questions qui peuvent sembler bêtes :
- dois-je incorporer le montant de mes cotisations au R.S.I ?
- ayant opté pour une E.I au réel simplifié dois-je mettre mes prélèvements personnels dans le previsionnel ?
par avance merci pour votre aide,
Cordialement,
A.C

Par **pierreec59**, le **22/02/2009** à **14:29**

Bonjour,
Oui, vous devez intégrer vos cotisations rsi dans le prévisionnel.
Vous devez aussi intégrer vos prélèvements personnels car, bien qu'ils n'aient aucune incidence sur le résultat, ils auront des conséquences en terme de trésorerie.
Contactez-moi si vous avez d'autres questions, je suis dans l'expertise comptable.
Cordialement,
Pierre